

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE BURGALAYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22/06/2018

<p>Date de convocation : 11/06/2018 Date d'affichage : 11/06/2018 Nombre de Conseillers - En exercice : 10 - Présents : 8 - Votants : 8 - Procuration : 0 Objet : Adhésion de la commune de Burgalays à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées</p>

L'an deux mille dix-huit, le 22 Juin, le Conseil Municipal de BURGALAYS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LADEVEZE Alain, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes CASTEX Claude, Mme CORREGÉ Amandine.
Mrs AMIEL José, LADEVEZE Alain, LOO Jean-Pierre, MANENT Jean, PEFAURE Eric,
PADOVANI Christian.**

Absents excusés : DENARD Antonia, DESPORTES Fabrice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTEX Claude.

LA SÉANCE EST OUVERTE,

Monsieur le maire présente le projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.

Monsieur le maire explique qu'un parc naturel régional (PNR) permet :

- De mettre en valeur et de protéger de grands espaces ruraux habités : paysages, milieux naturels, sites remarquables, ainsi que le patrimoine bâti. Les activités humaines sont encouragées et valorisées dans une logique de développement durable,
- Un gain de notoriété pour le territoire, le PNR donne une image positive, dynamique en faveur de l'économie, des filières agricoles, des ressources locales. Grâce à l'apport de financements publics malgré un contexte concurrentiel et contraint, les acteurs économiques sont épaulés et accompagnés,
- Le développement au service des habitants, des acteurs économiques, des entreprises, des élu.e.s et des associations œuvrant sur le territoire.

Monsieur le maire indique que le PNR Comminges Barousse Pyrénées intégrera 196 communes et 5 Communautés de communes pour un territoire de 1 700 km² sur lequel vivent 48 580 habitants.

Monsieur le maire tient à préciser que ce projet n'avance guère puisque la commune avait déjà délibéré favorablement sur le même objet le 17 septembre 2003.

AR PREFECTURE

031-213100928-20180622-2018_133-DE
Regu le 25/06/2018

Monsieur le maire précise que feront partie du PNR :

- Les 55 communes de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat,
- Les 77 communes de la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises,
- 32 communes de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges,
- 27 communes de la Communauté de communes NESTE Barousse,
- 5 communes de la Communauté de communes Cœur de Garonne,
- Les 5 Communautés de communes citées ci-dessus,
- La région Occitanie
- Le conseil départemental de Haute-Garonne
- Le conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Monsieur le maire indique que la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées qui est prévue pour 2021, est soutenue par la Région Occitanie et les Départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le maire propose l'adhésion de la commune de Burgalays à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et la prise en charge d'une cotisation à hauteur de 0.50 € par habitant de la commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré décide :

- **D'ADHERER** à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- **D'INSCRIRE** au budget 2018 la prise en charge d'une cotisation à hauteur de 0.50 € par habitant du territoire de la commune, soit 65 €.
- **D'AUTORISER** le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



AR PREFECTURE

031-213100928-20180622-2018_133-DE
Regu le 25/06/2018